

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

Date :Tue, 16 Apr 2024 20:22:58 +0200

De :Isela Perez

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Je donne un avis défavorable à la période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne 2024 2025.

Les périodes complémentaires de vénerie sous terre des blaireaux sont contraires à l'article L.424-10 du Code de l'Environnement qui prévoit qu'il est interdit de détruire « les portées ou petits de tous animaux ».

La vénerie sous terre a des conséquences désastreuses sur les autres animaux et la biodiversité. Les terriers, souvent habités par d'autres animaux, y compris par des espèces protégées comme les chauves-souris ou les chats forestiers, sont dégradés quand ils ne sont pas détruits, et les entrées et sorties peuvent être obstruées condamnant également les autres habitants à une lente agonie.

Nous ne voulons plus des boucheries et massacres à ciel ouvert! Je suis CONTRE !

Isela Perez